

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 12 décembre 2024, tenue dès 18 h 00 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Hervé Shimuna, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Hervé Shimuna, président : "Monsieur le maire, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers de ville, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Mesdames et Messieurs les représentants de la presse, Mesdames et Messieurs. Il est 18 h 00, et j'ai le plaisir d'ouvrir notre dernière séance du Conseil de ville 2024."

M. Hervé Shimuna, président : "Pour la répartition du dénombrement des voix par les scrutateurs, je prie M. Vital Carnal, PS, de compter les voix du Bureau du Conseil de ville, ainsi que du groupe PLR, et à M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, de compter les voix des groupes PS et ARC."

M. Hervé Shimuna, président : "Je cède la parole à notre secrétaire Mme Chiara Voisin, ARC, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 29 conseillères et conseillers de ville...

M. Hervé Shimuna, président : "Vous avez reçu l'ordre du jour, y a-t-il des modifications ?"

M. Hervé Shimuna, président : "Cela ne semble pas être le cas, nous allons voter cet ordre du jour."

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" : décision
5. Rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) : décision
6. Rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS) : décision
7. Traitement de la motion "Piscine découverte – Règlement" du 24.10.2024 (PLR) :
 - 7.1. Décision
 - 7.2. Transformation éventuelle en postulat
 - 7.3. Remise éventuelle à une commission
 - 7.4. Nomination éventuelle d'une commission temporaire
8. Nomination de deux membres au sein de la Commission de gestion, en remplacement de MM. Christian Tharin et Gaëtan Aellen, démissionnaires
9. Motions, postulats et interpellations
 - 9.1. Motions
 - 9.2. Postulats
 - 9.3. Interpellations

10. Divers et imprévu
11. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2025 :
 - 11.1. président
 - 11.2. 1^{er} vice-président
 - 11.3. 2^{ème} vice-président
 - 11.4. secrétaire
 - 11.5. deux scrutateurs

1. Appel

Sont présents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. Ludovic Barras (PLR), Mme Christelle Bobillier (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), M. Etienne Geiser (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), Mme Paula Tanner (ARC), M. Hervé Shimuna (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Vital Carnal (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS), M. Michel Ruchonnet (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Sont excusés : M. Johan Wermeille (PLR) et Mme Elisabeth Beck (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), M. Olivier Zimmermann (vice-maire), M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, Mme Josika Iles, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : M. Hugo Figueiredo

Presse : Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien) et Mme Séverine Bohe (RJB)

Public : 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé par 28 voix pour, 0 voix contre. Il y a 1 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Je remercie l'auteur du procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024, M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier."

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Hervé Shimuna, président :

"Votation 24.11.2024 – Budget

Le 24 novembre 2024, nos concitoyens ont exprimé leur opposition au budget proposé, lequel incluait une augmentation de la quotité. Ce rejet n'est pas un obstacle, mais un appel à l'action.

Il nous invite à réfléchir différemment et à explorer des alternatives plus justes, sans compromettre les services essentiels. Nous avons le devoir de montrer que nous sommes à l'écoute de notre peuple, capables d'agir de manière responsable et déterminés à construire un avenir plus juste pour tous. Je vous invite donc à travailler ensemble, à relever ce défi avec courage et pragmatisme. Car c'est dans les moments les plus durs que naissent les plus grandes solutions.

Projet digitalisation :

Je tiens à vous informer que le projet de digitalisation est suspendu. En effet, la situation budgétaire actuelle ne nous permet pas de poursuivre ce projet dans l'immédiat. Un point de situation sera fait par la suite par mon successeur.

Donation du Bureau du conseil de ville 2024 :

Cette année le Bureau du Conseil de ville a décidé d'octroyer un don de CHF 1'170.-

...Le montant du don a été lu CHF 1'770.-...

à l'Association Table Couvre-Toi. Ce choix a été motivé par un critère principal : le soutien aux besoins vitaux. Cette donation est accompagnée de la condition que la somme versée soit exclusivement utilisée par la section imérienne. Le Bureau du Conseil de ville tient à exprimer sa gratitude sincère envers toutes les associations qui s'engagent activement pour la jeunesse, le social, le bien-être et l'intégration.

J'en ai fini avec les communications du Bureau du Conseil de ville. Je cède la parole au Conseil municipal."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Monsieur le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Madame la chancelière, Monsieur le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Je vous présente les excuses de M. Hugo Figueiredo, chef du Département action sociale, retenu par des obligations professionnelles à l'extérieur de la commune de Saint-Imier. Il vous prie d'excuser son absence, mais se joint à nous par la pensée.

La communication de ce soir sera consacrée au budget. Je ne peux que me rallier à ce que M. le président du Conseil de ville vient de dire, et je le remercie pour ces mots. Effectivement, c'est dans les moments compliqués que nous devons faire corps tous ensemble pour trouver les meilleures solutions à mettre en place. Le 24 novembre 2024, la population disait clairement non au projet de budget avec près de 70% d'avis défavorables. La séance de l'Exécutif qui a suivi a été entièrement consacrée au plan d'actions pour pallier ce refus net. Notre administrateur des finances a pris part à la séance et l'ensemble du Conseil municipal s'est remis au travail et a étudié des pistes. Le communiqué de presse paru après notre séance mentionne d'ailleurs que, je cite : "L'Exécutif et la Commission des finances doivent le travailler à nouveau, et trouver des économies afin qu'il ne présente pas un déficit de quelque 3 millions de francs.". Les pistes retenues s'inscrivent pleinement dans la stratégie et dans le catalogue de mesures établi par le Conseil municipal de concert avec la Commission des finances. Afin de diminuer le déficit, plusieurs mesures ont été décidées. Ces mesures ont fait l'objet de communications. Dans l'ordre, aux chefs de service, à l'ensemble du personnel qui a été réuni en séance extraordinaire, et vous ont été communiquées en primeur par vos chefs de fraction avant que cela ne figure dans la presse. Il nous paraissait important que vous ayez l'information avant qu'elle ne soit rendue publique. Plusieurs mesures ont été décidées, dont notamment : l'ajournement de projets, la diminution de 10% du montant des charges dans

chaque compte où cela est possible (un autre pourcentage est possible). Tous les services ont joué le jeu pour trouver des solutions. Le gel des salaires (cela figure dans le catalogue), le gel des engagements (cela figure dans le catalogue), la vente du patrimoine financier ou la vente d'actions (cela figure dans le catalogue). La fermeture du bassin de natation couvert est maintenue. De même et tant qu'un budget n'est pas adopté, plus aucun nouveau crédit ne sera soumis au Législatif. Nous avons clarifié la situation avec l'Oacot. Nous pourrions vous soumettre des demandes de crédits. Mais, c'est une question non pas de droit, mais de responsabilité politique. Il nous paraissait incohérent de vous soumettre des demandes de crédits, alors que nous n'avons pas de budget. Le projet de budget a été donc établi sur la base du catalogue et des discussions en séance et sera traité, comme d'habitude, par la Commission des finances le 16 décembre 2024, avant que le Conseil municipal ne le valide le 17 décembre 2024. L'objectif est que les documents vous parviennent avant les fêtes, de cette manière vous aurez de la lecture agréable pendant la période des fêtes, mais surtout afin que le Conseil de ville extraordinaire puisse avoir lieu le plus tôt possible en janvier prochain. Pour rappel, tant que nous n'avons pas de budget, seules les dépenses obligatoires (salaires, contrats, etc.) peuvent être engagées. Aucune subvention, aucun événement ou autre ne pourra avoir lieu, de même pour les projets et développements. Cette situation n'est pas durable et souhaitable, il s'agit d'une situation extraordinaire qui a demandé un calendrier extraordinaire. On peut qualifier cette nouvelle mouture de budget de crise et de transition, avec aussi l'audit qui sera réalisé l'année prochaine. Voilà pour ce qui est du budget.

J'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année, entourés de celles et ceux qui vous sont chers. Que cette nouvelle année vous apporte la joie, la paix, mais aussi l'amour de son prochain et la santé. Je souhaite que cette période de fête soit aussi synonyme de sérénité, nous y avons toutes et tous intérêt. La situation dans laquelle nous nous trouvons est sérieuse, il y aura beaucoup à faire en 2025 et nous aurons besoin des forces vives de chacune et chacun. Joyeux Noël à toutes et tous et en avant pour 2025."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. le maire. Avant de passer au point 4 de notre ordre du jour, je me dois de vous apporter une précision, le don du Conseil de ville se monte à CHF 1'170.-, et non pas CHF 1'770.- comme je l'ai articulé dans ma déclaration. Je m'excuse pour cette erreur de lecture."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, nous allons passer au point 4 de notre ordre du jour."

4. Rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" : décision

Mme Mélanie Lambert, PS : "La commission en charge de ce dossier souhaite poursuivre son engagement actif durant la présente législature, afin de favoriser l'intégration de pratiques durables dans les politiques locales et les projets de notre commune. Nous tenons à préciser que, pour mener à bien cette mission, la commission ne sollicite aucun financement supplémentaire, à l'exception des jetons de présence pour ses membres. Par ailleurs, je me permets de vous signaler une mise à jour importante : depuis la rédaction de notre rapport, nous avons reçu une boussole dûment complétée, ce qui nécessite une légère correction."

M. Yves Rochat, PLR : "La fraction PLR a pris connaissance du rapport de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable". Nous remercions les commissaires pour leurs travaux. C'est à l'unanimité que notre groupe accepte ce rapport et soutient la variante B. En effet, cette variante B permet de ne pas abandonner les ambitions d'intégration de la durabilité au sein de la commune de Saint-Imier. De plus, cela permet de concrétiser le souhait majeur de la commission de voir les différents services communaux utiliser des outils reconnus qui pourront mettre en lumière la durabilité et ainsi

suivre modestement mais concrètement les engagements relatifs à la durabilité de la commune. Nous demandons par ailleurs à l'Exécutif de nous informer prochainement sur ses éventuels engagements en regard des recommandations formulées au bas de la page 6 du rapport."

Mme Paula Tanner, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt du rapport final de la commission temporaire "pour une politique communale orientée développement durable." Comme marqué dans le rapport, cette commission a vu le jour pour donner suite à une intervention de notre fraction. De ce fait, nous sommes d'autant plus satisfaits de prendre connaissance ce soir des réflexions et travaux effectués au long de ces dernières années. Nous tenons tout d'abord à remercier les membres de la commission pour leur engagement, leur travail et finalement pour ce rapport. Après lecture de ce document nous voulons féliciter les auteurs pour la qualité de rédaction et son caractère très neutre. Nous estimons qu'un rapport si complet et non tendancieux permet à chacun de se faire vraiment sa propre idée. Lors de notre séance de fraction les discussions à ce sujet ont été animées et partagées. Sur le principe de base d'une politique orientée développement durable, ARC reste unanimement favorable. Pour nous, le développement durable d'une commune, c'est bien plus qu'un slogan : c'est une feuille de route pour un avenir prospère, équitable et respectueux de l'environnement. Un environnement sain, des espaces verts, une mobilité douce, une gestion efficace des déchets, etc. . Autant d'éléments qui améliorent le bien-être quotidien des citoyens. Nous sommes convaincus que les communes engagées dans une démarche de développement durable sont plus attractives pour les entreprises, les investisseurs et de nouveaux habitants. En réduisant son empreinte écologique, une commune se prépare mieux aux défis liés au changement climatiques (sécheresses, inondations, etc.). En favorisant les circuits courts, l'économie sociale et solidaire, une commune soutient son économie locale et crée de l'emploi. Toutefois, ce soir nous sommes amenés à nous positionner sur l'avenir de cette commission. Certains membres défendent que la transformation de cette commission temporaire en permanente est la bonne solution pour pérenniser le suivi et l'accompagnement transversal des projets communaux. D'autres membres sont plutôt d'avis que chaque service doit pouvoir et vouloir travailler cette thématique au quotidien sans qu'une commission soit nécessaire. Nous comptons sur nos chef-fe-s de service pour utiliser cet outil cantonal "la boussole" lors des réflexions des projets. Un autre argument qui ressort de nos discussions est : Quelles compétences doivent avoir les membres d'une telle commission permanente pour pouvoir accompagner nos autorités en sachant que nous sommes tous des miliciens ? Dans cette période compliquée financièrement, il est évident que les coûts de la création d'une nouvelle commission, même limités, ont été aussi évoqués. Nous avons aussi abordé dans nos discussions la finalisation en cours de la création du plan directeur communal énergétique qui est actuellement en examen préalable à l'Oacot. Ce plan est une obligation cantonale pour toute commune de plus de 5'000 habitants. Avec la mise en place de ce plan, Saint-Imier sera accompagnée par un délégué à l'énergie qui guidera nos services vers des réflexions durables et écologiques. Ce soutien professionnel pourra, sans doute, épauler nos chef-fe-s de service et nos autorités dans ces réflexions. Compte tenu des arguments susmentionnés, ARC laisse la liberté de vote à ses membres."

M. Vital Carnal, PS : "A l'unanimité, la fraction socialiste soutient la variante B, synonyme du maintien de la commission temporaire "Pour un développement durable" jusqu'à fin 2026. Intégrer une vision de durabilité au sein du programme de cette législature selon les axes préconisés par l'OMS et utiliser les outils mis à disposition par la Confédération et le canton de Berne, avec le concours de la société Sanu futur learning SA, ont déjà permis et permettront d'atteindre d'autres objectifs concrets à Saint-Imier. Il s'agit donc de poursuivre ce travail où du temps et de l'argent ont déjà été investis intelligemment. La proposition faite aux différents départements communaux d'utiliser de manière systématique la fiche simplifiée de la boussole pour évaluer chaque projet nous paraît non seulement constructive, mais aussi bienvenue. La commission pourra ainsi mettre en lumière les projets réalisés et signaler les domaines où des améliorations auront été apportées. La commune renforcera de cette manière son

engagement en matière de développement durable. La fraction socialiste salue le travail fait par la commission jusqu'ici et la remercie."

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons passer au vote. Ce point sera voté en deux volets : votation du rapport, puis votation de la variante choisie. Les conseillères et les conseillers de ville ne peuvent voter que pour une seule variante."

Au vote, le Rapport final de la Commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" est accepté à l'unanimité.

Au vote, la variante A (Pérennisation en commission permanente) obtient 0 voix pour.

Au vote, la variante B (Maintien de la commission temporaire jusqu'à la fin de la législature actuelle) obtient 21 pour.

Au vote, la variante C (Dissolution de la commission temporaire) obtient 8 voix pour.

M. Hervé Shimuna, président : "La variante B (Maintien de la commission temporaire jusqu'à la fin de la législature actuelle) du Rapport final de la commission temporaire "Pour une politique communale orientée développement durable" établi le 1^{er} octobre 2024 est acceptée par 21 voix pour."

5. Rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) : décision

M. Anthony Vale, PLR : "La fraction PLR est favorable au classement du dossier relatif au rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023. Elle souligne toutefois la nécessité d'engager une réflexion sur la réglementation des conteneurs privés présents sur le domaine public, afin d'intégrer cette problématique dans une éventuelle révision du règlement des déchets."

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance avec attention du rapport final et de la décision du Conseil municipal concernant la motion du parti socialiste sur les conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers. Les arguments présentés dans le rapport amenant à un statu quo et demandant le classement de la motion Brand nous ont convaincus et nous suivons donc la décision du Conseil municipal."

M. Michel Ruchonnet, PS : "En mai 2023, la fraction socialiste déposait cette motion après un long consensus en interne, ce soir nous votons sur le rapport final émanant de la Municipalité de Saint-Imier. Le sujet n'est pas nouveau et c'est la 3^{ème} fois en 12 ans que le Conseil de ville est amené à se prononcer. La dernière fois en 2017 avec un nouveau camion et le maintien du système actuel. Entre-temps, de l'eau a coulé sous les ponts, mais la problématique demeure. De nombreuses communes ont passé aux containers semi-enterrés (appelés Moloks) à leur entière satisfaction. Qui a franchi le pas ? Les 10 communes des Franches-Montagnes, 22 des 27 communes neuchâteloises, plus près de nous Courtelary par exemple, et tant Villeret que Cortébert et La Neuveville étudient cette solution. Alors courage, nous ne sommes pas des cobayes. Tout le monde aura eu à cœur de relire le texte initial de notre motion datant du 11 mai 2023 où figurent les nombreux avantages et les quelques inconvénients du système que nous proposons. Intelligemment notre commune a mandaté une étude comparative sérieuse avant de nous fournir le rapport final que nous votons ce soir. C'est l'entreprise Decival SA de Colombier qui a fait cette étude. Je pense que vous avez tous

lu ce rapport daté de juin dernier (à ce propos, il aurait été très utile que tous les conseillers de ville l'aient reçu spontanément avec les documents de ce soir). Revenons sur le rapport de la Commission urbanisme et mobilité que nous avons sous les yeux. Il est mentionné textuellement que "le système actuel n'est pas forcément inadapté", cela refroidit d'entrée. Les experts de Decival sont plus durs avec notre système actuel sur la base de 9 critères (tous les autres systèmes ont subi la même évaluation). Notre système actuel est jugé "mauvais" pour 4 des 9 critères et pas des moindres puis qu'il s'agit de la souplesse et du confort des citoyens, de la propreté et de l'impact visuel, de la sécurité et de la pénibilité du travail et enfin de l'écologie. Mais vous me direz "on n'a pas d'argent", alors justement parlons-en. D'après l'étude, le système actuel coûte CHF 140'000.- par année, les Moloks avec les modifications du camion CHF 99'000.- par année. Donc on dépense moins et vu nos finances problématiques, l'argument a aussi du poids. Finalement le rapport de la Municipalité de Saint-Imier craint pour les emplois des employés de notre Voirie tout en mentionnant, je cite : "un nombre grandissant de nouvelles missions", donc l'argument ne tient pas la route et ce n'est pas à nous socialistes qu'il faut expliquer ce qu'est la défense des emplois. Lors de notre séance préparatoire au sein de la fraction, nous allions plutôt dans le sens d'un classement de la motion, par une certaine forme de découragement, mais cela nécessite de bien réfléchir avant de tout mettre aux oubliettes. Pour avancer vers le futur, et malgré nos difficultés financières actuelles, Saint-Imier doit continuer d'investir. Surtout avec ce nouveau système nous serions gagnants aussi financièrement. Nous demandons une suspension de séance."

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons faire une suspension de séance de 5 minutes."

...Il est 18 h 29, suspension de séance...

...Il est 18 h 35, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président : "M. Gérard Dessaulles, chef du Département urbanisme et mobilité, je vous donne la parole."

M. Gerard Dessaulles, Chef du Département urbanisme et mobilité : "Merci de vous être penchés sur ce rapport. Ce rapport Decival est bien réalisé. Il faut tout de même bien comprendre que pour une commune comme Saint-Imier, nous devrions poser environ 35 Moloks. Je vous laisse réfléchir à quels endroits on pourrait les poser. On peut aussi relever que sur ces 35 Moloks, on pourrait avoir 3 ou 4 Moloks dans le même environnement. Il ne faut pas négliger une chose, c'est les réseaux souterrains. S'il doit y avoir un déplacement, ceci n'est pas comptabilisé dans le rapport de Decival. Ceci représentera une somme assez importante, qui peut fluctuer énormément. Ensuite, si on parle de camion, le "camion déchet" devra être adapté, ou acheter un nouveau qui soit adapté. Une dépense d'environ CHF 100'000.- est avancée pour adapter le camion actuel. Et, il ne sera plus possible de l'utiliser sur les montagnes, puisqu'un camion adapté aux Moloks ne peut ramasser des containers. Il faut aussi être conscient du fait que les Moloks peuvent procurer des odeurs en été. Aussi un dépôt sauvage autour des Moloks, ou encore accueillir des sacs de toutes sortes (sacs noirs, sacs d'autres localités,...). C'est pour ces raisons que la Commission urbanisme et mobilité est arrivée à ces conclusions, et qu'il était préférable de classer cette motion. Encore un élément important, c'est que s'il faut trouver des emplacements pour tous les Moloks, il faudra acheter du terrain, ou verser un émoulement aux propriétaires des parcelles, car il sera impossible de trouver uniquement du terrain communal pour les y implanter."

M. Etienne Geiser, PLR : "Nous sommes toujours pour le classement de la motion. En revanche nous prions simplement le Département urbanisme et mobilité de reprendre la problématique des Moloks lors de la réévaluation efficiente du règlement des déchets."

Au vote, le Rapport final de la motion "Des conteneurs semi-enterrés en remplacement des tournées de collecte des sacs poubelles et autres déchets ménagers" du 11.05.2023 (PS) est

accepté et le classement de la motion approuvé par 27 voix pour, 2 voix contre. Il y a 0 abstention.

M. Hervé Shimuna, président : "Je remercie toutes les personnes ayant planché sur ce sujet."

6. Rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS) : décision

M. Loan Tultak, ARC : "La fraction alternative régionale et communale a pris connaissance du rapport intermédiaire du Département urbanisme et mobilité, et nous sommes en accord avec le Conseil communal, qui estime avoir donné suite à cette motion du parti socialiste. Le plan d'action avec les principales interventions sont synthétisées et échelonnées en fonction des moyens budgétaires à disposition. La fraction ARC accepte donc le classement de la motion PS "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Les arbres en ville sont un des outils à disposition pour lutter contre le dérèglement climatique. Ils peuvent, entre autres, offrir une meilleure qualité d'air, des puits de carbone, des zones d'ombrage, une régulation de l'humidité et des températures, des habitats diversifiés pour les multiples espèces animales et végétales et ainsi favoriser la biodiversité en ville. Toutefois, l'espace en ville est restreint et les arbres entrent fortement en concurrence avec d'autres usages. Malgré tout, si leur emplacement est planifié, aménagé et prévu à long terme, ils apporteront de nombreux bénéfices à la population, surtout à celle plus démunie face au changement climatique. Les autorités communales ont décidé d'inclure systématiquement cette réflexion sur la possibilité de planter, maintenir et favoriser des arbres et arbustes lors des futurs aménagements ou réfections. Un catalogue de mesures concrètes a été élaboré, donnant ainsi des pistes d'action. A la lecture du rapport final, la fraction socialiste est satisfaite et se réjouit que cette approche soit un automatisme lors de tous les futurs projets. La liste des interventions proposées ne sera probablement pas exhaustive et évoluera en fonction des projets et de la pesée des intérêts dans les prochaines années, mais c'est un point de départ pour favoriser et faciliter l'implantation et la conservation des arbres en ville. Ces espaces seront de plus en plus précieux et apporteront de nombreux bénéfices à la population urbaine. Ils joueront également un rôle important pour la cohésion sociale, car ils offriront des zones agréables lors des périodes de grandes chaleurs. C'est maintenant que l'on prépare la ville de demain. En conclusion, l'objectif étant atteint, la fraction socialiste propose le classement de la motion et attend les premières réalisations concrètes déjà dans un avenir proche."

Mme Christelle Bobillier, PLR : "Après étude du rapport final ainsi que les mesures proposées dans le plan d'action, le Conseil municipal estime, à juste titre, avoir répondu à la motion grâce à la feuille de route communiquée. Les actions visent à équilibrer les besoins environnementaux et urbains tout en impliquant la communauté. Nous sommes d'accord avec le fait que la motion doit être classée. La fraction PLR approuve donc le classement de cette dernière et remercie le Conseil municipal pour la vision logique et pragmatique mise en place."

Au vote, le Rapport final de la motion "5000 – 500 – 5" du 20.10.2022 (PS) est accepté et le classement de la motion approuvé à l'unanimité.

7. Traitement de la motion "Piscine découverte – Règlement" du 24.10.2024 (PLR) :

- 7.1. Décision
- 7.2. Transformation éventuelle en postulat
- 7.3. Remise éventuelle à une commission
- 7.4. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

Rapport du Conseil municipal :

Lors de votre dernière séance, une motion a été déposée par le groupe PLR. Elle concerne la piscine en plein air et demande d'établir un nouveau règlement qui respecterait la sécurité (notamment en lien avec l'utilisation du nouveau toboggan), ainsi que les normes d'hygiène (en ce qui concerne l'habillement mais aussi la consommation de nourriture dans l'espace réservé aux enfants ou encore l'utilisation des douches aux entrées du bassin).

Le Conseil municipal partage les préoccupations des motionnaires. La sécurité des usagers de la piscine, en particulier des plus jeunes, est un point clef et doit faire l'objet de la plus grande attention.

La sécurité du nouveau toboggan est assurée en principe par les garde-bains qui contrôlent le site. En cas de forte fréquentation, les garde-bains sont présents à proximité afin de faire appliquer les règles qui sont clairement affichées et qui expliquent le comportement à adopter sur le toboggan. Une surveillance permanente n'est pas possible étant donné les tâches qui ressortent à notre personnel, ce d'autant plus qu'il incombe également aux parents et aux enseignants de veiller à la bonne utilisation de cette installation.

Les habits sont autorisés en piscine en plein air pour autant qu'ils soient en tissus adaptés à la baignade. Un maillot de bain ou une combinaison de triathlon remplissent ces critères, ce qui n'est évidemment pas le cas des shorts de ville et autres caleçons sous le maillot de bain. En ce qui concerne ce dernier point, nous relevons la difficulté à contrôler cet aspect. Nous ne sommes pas autorisés à contrôler sous les maillots de bain des clients. De plus, de nombreux maillots de bain aujourd'hui sont dotés d'un élastique cousu qui fait croire qu'il y a un caleçon dessous.

Toutefois, nous rejoignons l'avis des motionnaires. La réglementation actuelle mérite d'être repensée pour correspondre aux nouvelles normes et être en adéquation avec les infrastructures rénovées de notre piscine. Il s'agit d'un document important, qui peut être revu et être présenté différemment, pourquoi pas avec des pictogrammes qui sont plus visuels et universels.

Cette réglementation étant de la compétence du Conseil municipal, nous demandons à votre Autorité d'accepter cette motion sous forme de postulat. De ce fait, un état des lieux complet pourra être dressé dans un rapport établi par le Service des bâtiments et des infrastructures sportives, en prenant en compte les points soulevés par la motion. Ce rapport, qui vous sera soumis, servira ensuite de base pour le nouveau règlement et abordera aussi la question de la meilleure manière de présenter ledit règlement.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter la présente motion en la transformant en postulat, conformément à l'art. 11 al. 3 du Règlement du Conseil de ville. A la teneur de cet article, cette transformation ne peut intervenir qu'avec l'accord des motionnaires, que nous sollicitons par ce biais.

Ouverture de la discussion :

M. Patrick Grobéty, PLR : "Le parti Libéral-Radical de St-Imier et environs accepte à l'unanimité la décision, ainsi que la transformation en postulat de la motion (Piscine découverte – Règlement) déposée par moi-même, le 24.10.2024. Nous ne voyons pas le besoin de nommer une commission temporaire et proposons de remettre, le cas échéant, ceci à la commission des bâtiments."

M. Ugo Boillat, ARC : "Suite à la motion du PLR "Piscine découverte – Règlement", la fraction ARC a étudié le règlement de notre piscine datant de 2020. Elle s'est également intéressée au règlement de l'Association des piscines romandes et tessinoises dont la Municipalité de Saint-Imier fait partie, puis par curiosité elle a consulté celui de diverses autres piscines. Après réflexion, la fraction ARC pense qu'il n'est pas nécessaire de créer une commission temporaire. Le conseiller municipal et la cheffe de service responsables de la piscine sauront rajouter un paragraphe concernant l'usage du toboggan et de la place de jeux d'eau au présent règlement. En complément, il est possible d'apposer les jolies affiches dans les vestiaires et à l'entrée du site "Une douche, Moins de produits chimiques" et "Nageons propre ?" que l'Association des piscines romandes et tessinoises propose."

...M. Ugo Boillat, ARC, montre les affiches...

M. Ugo Boillat, ARC : "C'est pourquoi la fraction ARC à l'unanimité refuse le point 7."

Mme Mélanie Lambert, PS: "Je tiens à remercier les membres du Conseil municipal pour leur présentation détaillée de la motion déposée par le groupe PLR concernant la piscine en plein air. Cette motion aborde des préoccupations légitimes et importantes, notamment en ce qui concerne la sécurité des usagers et l'hygiène au sein de notre piscine, un équipement public majeur pour notre commune. La fraction socialiste partage pleinement l'analyse de la situation. La sécurité des usagers, en particulier des plus jeunes, est et doit rester une priorité absolue. Nous soutenons donc l'idée de revoir la réglementation en vigueur pour l'adapter aux normes actuelles, tout en prenant en compte les spécificités de notre piscine rénovée, notamment en matière de sécurité autour du nouveau toboggan. Nous considérons que la transformation de cette motion en postulat est une démarche positive. Elle permet de mener un état des lieux complet, d'élaborer un rapport précis, et de réexaminer la réglementation en toute objectivité. Nous soutenons pleinement la proposition du Conseil municipal de faire appel aux services compétents pour effectuer cette révision, avec l'objectif de rendre cette réglementation plus claire, plus accessible et mieux adaptée aux besoins actuels des usagers. Nous saluons également l'idée de rendre cette réglementation plus visuelle et intuitive, en utilisant des pictogrammes, afin de faciliter sa compréhension par tous. Une telle évolution serait bénéfique pour garantir la sécurité et l'hygiène, tout en améliorant l'expérience des usagers de notre piscine. Ainsi, nous acceptons que la motion soit transformée en postulat et soutenons l'initiative de revoir le règlement de la piscine pour mieux répondre aux enjeux actuels."

M. Hervé Shimuna, président : "Nous allons passer aux votes."

7.1. Décision

Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 19 voix pour, 10 voix contre. Il y a 0 abstention.

7.2. Transformation éventuelle en postulat

Au vote, la transformation de la motion en postulat est acceptée par 20 voix pour. 0 voix contre. Il y a 9 abstentions.

M. Hervé Shimuna, président : "Les points 7.3. et 7.4. n'ont plus raison d'être puisque le postulat sera transmis à la Commission bâtiments et infrastructures sportives."

7.3. Remise éventuelle à une commission

...Ce point n'a plus raison d'être...

7.4. Nomination éventuelle d'une commission temporaire

...Ce point n'a plus raison d'être...

8. Nomination de deux membres au sein de la Commission de gestion, en remplacement de MM. Christian Tharin et Gaëtan Aellen, démissionnaires

M. James Souchon, PLR : "Le PLR de Saint-Imier et environs tient tout d'abord à remercier sincèrement MM. Christian Tharin, PLR, et M. Gaëtan Aellen pour l'énergie et le travail qu'ils ont consacrés à cette commission au cours de ces dernières années. Leur précision, leur expérience et leurs interventions ont été précieuses. Notre faction propose de poursuivre cette collaboration en confiant ces responsabilités à M. Ludovic Barras, PLR, et à Mme Delphine Boillat, PLR. Nous les remercions d'ores et déjà pour leur engagement."

Au vote, Mme Delphine Boillat, PLR, et M. Ludovic Barras, PLR, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Hervé Shimuna, président : "Félicitations à Mme Delphine Boillat, PLR, et à M. Ludovic Barras, PLR."

9. Motions, postulats et interpellations

9.1. Motions

9.2. Postulats

9.3. Interpellations

9.1. Motions

Néant.

9.2. Postulats

Néant.

9.3. Interpellations

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC souhaite s'exprimer au sujet du résultat des dernières votations et des communiqués de presse parus dans la Feuille d'avis du 29 novembre 2024 et le Journal du Jura du 30 novembre 2024.

Le résultat du vote pour le budget 2025 est clair. Le Conseil municipal et le Conseil de ville n'ont pas su gagner la confiance de la population. Ce constat n'est guère rassurant.

Plutôt que de mettre la faute sur l'augmentation de la quotité d'impôts, ne faut-il pas aussi se poser la question suivante : A-t-on suffisamment informé la population ?

Durant la période de campagne pour cette votation, le Conseil municipal est resté muet et absent du devant de la scène. Aucune conférence publique. Aucune séance d'information dans laquelle la population pouvait poser des questions. Très peu d'articles dans la presse avec prises de position. Pas de vidéos explicatives sur les réseaux sociaux.

La population n'avait pas toutes les cartes en main pour une décision réfléchie. Quand il s'agit du porte-monnaie, il faut redoubler d'efforts pour convaincre.

Quant à la réponse du Conseil municipal après le vote, nous avons été surpris par les propos tenus et la façon de faire.

Sans l'avis du Conseil de ville, de la Commission des finances et des autres commissions concernées, le Conseil municipal annonce qu'il a pris acte du résultat et qu'avec l'aide de la Commission des finances il devra trouver des économies supplémentaires.

En une séance, il a décidé d'ajourner les projets, de diminuer de 10 % le montant des charges dans chaque compte, de geler les salaires, les engagements, de vendre le patrimoine financier et les actions. Comme déjà annoncé la piscine couverte fermera ses portes. Un point c'est tout !

Aujourd'hui, une seule séance de Commission des finances est prévue dans le but de valider cette proposition. On est loin des 5-7 séances habituelles de réflexion. Et que dire des services et autres commissions permanentes ? Ont-ils leur mot à dire ?

Cela donne le sentiment qu'il faut faire vite pour que la grande-roue se remette à tourner. Plus de votations, juste un accord du Conseil de ville ! Si seulement la solution était aussi simple.

Aujourd'hui la proposition du Conseil municipal n'est pas acceptable pour la fraction ARC. Il n'est pas possible de dire en novembre qu'on ne peut pas tourner sans une augmentation d'impôts et d'y renoncer en janvier.

Les conséquences sont trop lourdes pour nos concitoyens et employés. Aucune amélioration de la situation financière n'est d'ailleurs prévisible à long terme et l'on perd toute crédibilité.

Si l'on suit la proposition du Conseil municipal, sachant la somme qu'il faut économiser, il faudra s'attendre à :

- Vendre notre patrimoine au rabais peut-être pour avoir des liquidités;
- Oublier le slogan "Saint-Imier ville attrayante"
- Vider les comptes de notre fortune en un temps record.

Il faudra aussi accepter :

- Que l'administration communale n'offre plus les mêmes prestations qu'aujourd'hui.

- Que le personnel ne touche pas le renchérissement pour l'an prochain alors que la commune de Saint-Imier s'y était engagée.
- Qu'aucun nouvel investissement ne puisse être consenti.
- Que la qualité des activités scolaires et de l'enseignement, de l'encadrement de nos enfants diminue.
- Que la solution de garde des enfants se péjore.
- Qu'il n'y ait plus de vision d'urbanisme.
- Que les infrastructures ne soient plus entretenues.
- Que les subventions pour le sport, la culture et diverses manifestations soient restreintes.

Que des dépenses obligatoires ! Est-ce cela que nous souhaitons proposer à la population imérienne ?

Plutôt que de se précipiter, ne vaut-il pas mieux réfléchir, maintenir un budget réaliste avec une augmentation de quotité. Même minime. Expliquer à la population qu'avec la proposition actuelle du Conseil municipal elle gagnera la plus-value de cette différence de quotité, mais qu'elle perdra surtout beaucoup de prestations et sa qualité de vie.

Il faut prendre un peu de temps pour expliquer la situation financière et les enjeux de nos choix. Il faut miser sur une solution raisonnable pour gagner ce million et demi qui permettrait à la commune de sortir la tête de l'eau et d'éviter une catastrophe annoncée, voire une tutelle.

Pour Saint-Imier qui se targue d'être bientôt la Ville principale du Jura bernois, foncer tête baissée ne fera que reporter le problème en augmentant la dette et créera malheureusement un déficit d'image.

Pour conclure, contrairement à ce qui a été annoncé dans le Journal du Jura, la volonté de suivre la voie du Conseil municipal n'est pas unanime. Nous souhaitons que les éléments cités à l'instant, soient repris en Commission des finances, le lundi 16 décembre prochain et que le cheminement habituel du budget soit respecté.

Si la décision de présenter un nouveau budget sans réflexion concernant la quotité d'impôts était confirmée, nous demandons au Conseil municipal de présenter, avec le budget 2025 dans sa nouvelle version, une information claire avec les chiffres et informations suivantes :

1. Quel sera le déficit 2024 après bouclage prévisionnel des comptes 2024 et quel est l'endettement au 31 décembre 2024. De combien aura été l'endettement supplémentaire pour cette seule année ?
2. Si le nouveau budget 2025 ne présente pas de hausse de quotité, quel sera l'endettement au 31 décembre 2025 ? A ce rythme-là (comptes 2024 selon bouclage prévisionnel et budget 2025 sans hausse), quand la fortune de la commune sera-t-elle épuisée et quand la commune risque-t-elle de se trouver sous tutelle ? Quel sera alors le niveau de l'endettement ?
3. Quel serait l'endettement au 31 décembre 2025 avec une hausse de quotité de 1 dixième ou de 1.5 dixième ?

4. Si le nouveau budget 2025 prévoit des coupes dans les subventions aux sociétés sportives ou culturelles ou pour le personnel, quel serait le niveau des subventions aux sociétés sportives et culturelles ou les coupes pour le personnel avec une hausse de quotité limitée à 1 ou à 1.5 dixièmes ?
5. Si le Conseil de ville devait choisir lors de l'examen du nouveau projet de budget 2025 une variante avec une hausse de 1 ou de 1.5 dixième, le Conseil municipal est-il prêt à mettre en place une véritable information envers la population (séances d'information publiques, présentation des enjeux et du fonctionnement de la commune, etc.) et de défendre, avec l'appui de toutes et tous, un nouveau projet de budget avec hausse limitée en votation populaire ?

Notre fraction est consciente que cette situation est inédite dans notre commune et que l'exercice d'élaborer un budget dans ces conditions est très complexe. Nous sommes pourtant convaincus que c'est en écoutant les avis de tous que nous arriverons à construire quelque chose de cohérent et solide."

M. Yves Rochat, PLR : "Je peux partager le début du constat concernant les inquiétudes de la population et la compréhension de l'information. Toutefois, on serait naïf, et à la limite un peu fou et entêté d'aller à nouveau devant le peuple avec une nouvelle demande d'augmentation de la quotité d'impôt, alors que le message de la population est ultra clair. Il y a des mesures fortes qui sont prises maintenant, alors penser que de retourner devant le peuple changerait quelque chose, c'est être naïf. Si l'on fait cela, on va à nouveau se casser les dents. Et en termes de temporalité, alors je veux bien qu'on ne doit pas mettre la charrue avant les bœufs, mais il y a tout de même des urgences liées au fait qu'on n'a pas de budget pour cette année 2025 qui va commencer dans quelques jours. L'urgence commande des mesures urgentes, et c'est ce qui est en train d'être mis en place. Je ne partage pas totalement votre avis, mais je le respecte tout à fait."

M. Ugo Boillat, ARC : "Je pense qu'il est naïf de croire que c'est la hausse d'impôt qui a été refusée si nettement. En partie oui, mais en grande partie c'est le mode d'action qui a été refusé. Comme vous dites, le fait de ne pas avoir pris de mesures avant, et d'être arrivé sèchement avec cette demande de hausse d'impôt, a pu provoquer ce refus. Mais, je pense que si les choses sont amenées de manière plus construite, avec des informations, et non pas au dernier moment, je pense que la population aurait mieux compris, et qu'une modification de la quotité d'impôt adaptée, a toutes ses chances de passer si elle est justifiée, et qu'elle paraît justifiée. C'est le travail du Conseil municipal, c'est le travail de la mairie, c'est le travail de la Commission des finances, d'amener ceci, et d'expliquer ceci à la population, car oui la commune en a besoin."

M. Yves Rochat, PLR : "J'entends bien. Mais trouver 2'000 nouveaux habitants ou un super contribuable qui nous amène 3 millions, cela semble tout de même un peu compliqué. Les choses ne sont pas si simples. On pourra expliquer autant qu'on veut à la population, son message est clair. La situation est mauvaise. C'est des sujets compliqués. C'est technique. On le voit aussi dans le nombre de personnes qui se déplacent aux urnes lors de votations. Et puis dans le cas qui nous occupe, je ne suis pas sûr que tout le monde puisse prétendre maîtriser un modèle comptable harmonisé MCH2, et comprendre la totalité d'un budget présentant presque 300 pages. On peut expliquer, mais on peut surtout expliquer les mesures fortes qui doivent être prises. Mais jusqu'à l'arrivée de l'oxygène, il faut prendre des mesures. La réalité elle est là."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, j'aimerais éviter le ping-pong. Je vous donne encore la parole, mais évitons le ping-pong."

M. Ugo Boillat, ARC : "Très bien, j'arrête."

M. Etienne Geiser, PLR : "Situation extraordinaire, solution extraordinaire. Aujourd'hui on a un Conseil municipal de qualité, quelle que soit la couleur politique. Je ne doute pas de leurs compétences. Maintenant, c'est clair que si on avait prévu cette situation, on n'aurait pas réagi de cette manière. Je prierais les factions de consulter leurs commissaires des finances, et partager un peu plus. Les informations doivent aussi descendre dans les fractions. Les fractions doivent être en symbiose avec les municipaux et les commissaires. Les choses doivent être discutées pour qu'on puisse amener des vraies solutions. Je pense que le présent Conseil municipal n'est pas un Conseil municipal uniquement de beau temps. C'est aussi un Conseil municipal de crise. Maintenant, à vouloir ménager la chèvre et le chou pour faire plaisir à tout le monde, cela n'a pas plu au peuple. Le peuple ne s'est pas trouvé dans ce nouveau budget. Peut-être par peur, ou simplement qu'il n'a pas voulu de cette augmentation de quotité d'impôt. Je ne pense pas que ce soit un problème de personne. Il faut amener des solutions. Vous pensez bien que ce n'est pas en une seule commission que les choses se décident. Les mesures présentées ont déjà été réfléchies. On ne parle pas la tête dans le vide. Je vous prie de garder la tête froide et d'agir."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Vu la longueur de l'interpellation, nous y répondrons ultérieurement. Je ne peux pas y donner suite ce soir. Et, en ce jour de Saint Corentin, je crois que j'ai bien compris que c'était ma fête. Je vous en remercie."

M. Patrick Grobéty, PLR : "Je reviens vers vous concernant les illuminations de Noël qui se sont déroulées le 29 novembre 2024 en présence de notre maire, ainsi que de St-Nicolas, et tiens à vous faire quelques remarques et ceci à titre personnel. Nous sommes 31 personnes à siéger au Conseil de ville et sommes quasiment toutes présentes ce soir et constate que ceci est nettement moins le cas au sein des commissions. Je trouve lamentable que seulement environ 15 % des conseillères et conseillers de ville étaient présents à ces illuminations en sachant qu'il y a eu plus de 70 enfants avec leurs familles, ainsi que beaucoup d'autres habitants. C'est dans ce genre de moments où votre présence est primordiale, et ceci afin de de communiquer avec la population."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci M. Patrick Grobéty, PLR. Vous avez un petit peu d'avance, nous ne sommes pas encore dans les divers et imprévu."

10. Divers et imprévu

M. Hervé Shimuna, président : "Nous arrivons bientôt au terme de notre séance. Je tenais à vous remercier pour cette année de travail. Félicitations à tous. Merci au Bureau du Conseil de ville. J'ai eu une équipe bien présente. L'année n'a pas été simple pour le Conseil municipal, pour le Conseil de ville, pour le Bureau du Conseil de ville. Je tenais à féliciter tout le monde. Je tenais aussi à féliciter les personnes qui m'ont soutenu pour les séances : Tiago, l'équipe du Bureau du Conseil de ville, Corentin. Merci. Et bien évidemment, mon parti, de m'avoir fait confiance pour ce poste. Voilà, je n'avais pas préparé de texte, mais c'est les mots que je souhaitais vous dire. Lorsque j'ai pris la présidence, je vous ai demandé à ce que nous ayons du respect et de l'écoute. Cela a toujours été le cas, et je vous en remercie."

Mme Chiara Voisin, ARC : "Ce soir ARC souhaite remercier trois de ses membres :

Il rêvait de solidarité, de dialogue, de liberté de vote. Il voulait défendre des valeurs et espérait qu'il y aurait une réelle vision politique au sein du Conseil municipal. Il s'est senti démuni, estimant ne servir à rien et bien il se trompe, sa loyauté nous a enrichis. Merci à M. Marco Pais Pereira pour son implication au Conseil municipal du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

Merci également à M. Hervé Shimuna qui lors de sa première séance comme président du Conseil de ville nous a fait part de ses souhaits. Nous ne retiendrons que quelques mots de ses propos : respect, communication, écoute, bienveillance, communauté harmonieuse, compréhension et empathie. Et bien il a réussi ! Ce soir il participe à sa dernière séance de Conseil de ville, et nous le remercions.

...Remise d'une attention...

...Applaudissements...

M. Hervé Shimuna, président : "Merci."

Mme Chiara Voisin, ARC : "Quant à Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement, nous la félicitons pour son élection en tant que présidente de Sacen SA qui œuvre pour une stratégie énergétique et la remercions pour son engagement pour des services publics de qualité pour des dizaines de milliers de personnes du Jura bernois et du Jura."

...Applaudissements...

M. Hervé Shimuna, président : "Est-ce que quelqu'un souhaite encore la parole à ce stade ?"

M. Christian Tharin, PLR : "Le 11 novembre dernier a eu lieu dans cette même salle la célébration des 150 ans de l'arrivée du train à Saint-Imier. Les habitants de la région se sont déplacés en nombre afin de participer à cette soirée. Des reliques ferroviaires du passé ont été exposées dans la salle, certains souvenirs sont ainsi remontés. Lors de la première partie de cette manifestation, le vernissage de la 129^{ème} édition de la revue Intervalles expliquant l'histoire des chemins de fer dans le Jura bernois et le canton de Berne a eu lieu. Ce numéro a d'ailleurs été écrit par un Imérien. En lisant cette brochure, il est flagrant de constater que le chemin de fer s'est développé dans le canton de part une grande volonté politique et cela même si, parfois, des déboires ont coûté très cher aux contribuables bernois. Lors de la deuxième partie de cette manifestation, une table ronde a été organisée avec la participation d'une part de personnalités du monde politique communal, régional, cantonal, et fédéral, mais aussi avec des personnalités issues du monde économique, ainsi que des représentants des CFF, des CJ, et de l'Office des transports publics du canton de Berne. Cette partie débat a été très intéressante et a permis de pouvoir faire part des problèmes actuels que la ligne La Chaux-de-Fonds – Bienne subit. Certaines anecdotes racontées sur les perturbations subies de la part des usagers... "

M. Hervé Shimuna, président : "Excusez-moi M. Christian Tharin, PLR, je dois vous interrompre. Nous devons juste faire une suspension de séance de quelques minutes.

...Il est 19 h 12, suspension de séance...

...Il est 19 h 18, reprise de séance...

M. Hervé Shimuna, président : "Reprenons. M. Christian Tharin, PLR, je vous redonne la parole. Vous pouvez sans autre recommencer votre intervention, ou reprendre là où vous étiez resté."

M. Christian Tharin, PLR : "C'était l'échauffement, je vais recommencer. Le 11 novembre dernier a eu lieu dans cette même salle la célébration des 150 ans de l'arrivée du train à Saint-Imier. Les habitants de la région se sont déplacés en nombre afin de participer à cette soirée. Des reliques ferroviaires du passé ont été exposées dans la salle, certains souvenirs sont ainsi remontés. Lors de la première partie de cette manifestation, le vernissage de la 129^e édition de la revue Intervalles expliquant l'histoire des chemins de fer dans le Jura bernois et

le Canton de Berne a eu lieu. Ce numéro a d'ailleurs été écrit par un Imérien. En lisant cette brochure, il est flagrant de constater que le chemin de fer s'est développé dans le Canton de part une grande volonté politique et cela même si, parfois, des déboires ont couté très cher aux contribuables bernois. Lors de la deuxième partie de cette manifestation, une table ronde a été organisée avec la participation d'une part de personnalités du monde politique communal, régional, cantonal et fédéral mais aussi avec des personnalités issues du monde économique ainsi que des représentants des CFF, des CJ et de l'office des transports publics du canton de Berne. Cette partie débat a été très intéressante et a permis de pouvoir faire part des problèmes actuels que la ligne La Chaux-de-Fonds – Bienne subit. Certaines anecdotes racontées sur les perturbations subies de la part des usagers ont été trouvées piquantes par les représentants des CFF. A la suite du débat et lors de l'apéritif offert par la Municipalité de Saint-Imier, des contacts ont été pris avec certains représentants des CFF. Ces derniers ayant demandé de bien vouloir leur faire part des points à améliorer. Cela est chose faite et cette liste est actuellement en leur possession afin de pouvoir améliorer la situation dans la mesure du possible. Toujours lors de l'apéritif, le projet PRODES 2035 a aussi été abordé avec les représentants des CFF (pour rappel la fin des actuels RE, merci de se référer aux procès-verbaux de notre Conseil des mois de mars et de mai 2024). Ces derniers trouvent également que le projet de ralentir l'actuel RE n'est pas adapté et proposent à la commune et à la région de nous battre afin de garder la même desserte qu'actuellement. Je prie ici le Département urbanisme et mobilité d'en prendre bonne note dans le traitement futur de ce dossier. Enfin, et ce sera mes derniers mots pour cette intervention, je remercie le Département économie et tourisme pour la bonne organisation de cette célébration qui a permis à notre région de pouvoir faire entendre notre voix à différents niveaux. Il faut maintenant espérer qu'elle a été bien entendue."

M. Hervé Shimuna, président : "Merci."

11. Nomination du bureau du Conseil de ville pour 2025 :

- 11.1. président
- 11.2. 1^{er} vice-président
- 11.3. 2^{ème} vice-président
- 11.4. secrétaire
- 11.5. deux scrutateurs

11.1. président

M. Vital Carnal, PS, propose M. Michel Ruchonnet, PS.

Au vote, M. Michel Ruchonnet, PS, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci pour votre confiance, j'espère ne pas vous décevoir."

11.2. 1^{er} vice-président

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Sébastien Ehl, PLR.

Au vote, M. Sébastien Ehl, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

11.3. 2^{ème} vice-président

Mme Paula Tanner, ARC, propose M. Ugo Boillat, ARC.

Au vote, M. Ugo Boillat, ARC, est nommé à l'unanimité moins l'intéressé.

11.4. Secrétaire

M. Vital Carnal, PS, propose Mme Elisabeth Beck, PS.

Au vote, Mme Elisabeth Beck, PS, est nommée à l'unanimité.

11.5. deux scrutateurs

Mme Paula Tanner, ARC, propose M. Laurent Egloff, ARC.

M. Etienne Geiser, PLR, propose M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR.

Au vote, M. Laurent Egloff, ARC, et M. Ludovic Huguenin-Elie, PLR, sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

M. Hervé Shimuna, président : "Félicitations au nouveau Bureau du Conseil de ville."

M. Hervé Shimuna, président : "Bien, il ne me reste plus qu'à vous remercier pour cette séance. D'ores et déjà bonnes fêtes de fin d'année. Nous nous retrouvons tout à l'heure pour le traditionnel souper du Conseil de ville. Bonne soirée à tous."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19 h 26.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :